



ATELIERS DE SENSIBILISATION AUX MÉTHODES ALTERNATIVES DE RÉOLUTION DES CONFLITS

Commission ADR

 Ordre des Avocats
Genève

ATELIERS DE SENSIBILISATION AUX MÉTHODES ALTERNATIVES DE RÉOLUTION DES CONFLITS

La Commission ADR de l'Ordre des avocats de Genève a pour objectif de promouvoir les modes alternatifs de résolution des conflits (les « MARCs ») sous toutes ses formes (notamment médiation, arbitrage et droit collaboratif).

Dans la situation actuelle (difficultés extraordinaires et inattendues, ralentissement du rythme de l'activité judiciaire), il peut se révéler nécessaire d'envisager l'utilisation de modèles alternatifs de résolution des conflits pour résoudre les litiges auxquels les avocats sont confrontés.

Ensuite du succès des ateliers ayant eu lieu depuis 2014, la Commission ADR organise ce printemps une séance introductive ainsi que trois ateliers destinés à permettre aux membres de l'Ordre des avocats de se familiariser avec ces diverses méthodes alternatives et d'en saisir mieux les principes, les mécanismes et la philosophie.

Aucune connaissance préalable des MARCs n'est requise pour la participation à ces ateliers.

INTERVENANTS

Les intervenants sont des avocats spécialistes du domaine concerné (cités ici par ordre d'intervention) :

- Me Birgit Sambeth Glasner, avocate au barreau de Genève, Vice-Présidente de la FSA, médiatrice civile, commerciale et pénale assermentée (Genève et Vaud) et accréditée auprès de nombreux organismes nationaux et internationaux
- Me Jeremy Lack, avocat aux barreaux de New York et d'Angleterre (Barrister), spécialisé en Méthodes Appropriées de Résolution des Conflits, Président de la Chambre Suisse de Médiation Commerciale Section Romande) et médiateur accrédité par plusieurs organisations suisses et internationales de médiation
- Me Christophe Imhoos, avocat au barreau de Genève, médiateur assermenté (Genève, Vaud, Fribourg) et accrédité (FSA FSM, ASMF, CSMC), président de l'Association romande de droit collaboratif
- Me Alexia Raetzo, avocate au barreau de Genève, médiatrice FSA et FSM
- Me Sébastien Besson, avocat au barreau de Genève, associé Lévy Kaufmann-Kohler (Genève), membre du Board de l'ASA et du Comité spécial de SCAI
- Me Catherine Kunz, avocate au barreau de Genève, sollicitor admise en Angleterre et au Pays de Galles, associée LALIVE, co-présidente du groupe des moins de 40 ans de l'ASA
- Me Laurent Hirsch, avocat au barreau de Genève, président de la commission ADR, membre de l'ASA, FCIArb

PAR VISIOCONFÉRENCE ZOOM

- Mercredi 27 mai, mercredi 3 juin, jeudi 18 juin et mercredi 24 juin 2020

GRATUIT, SUR INSCRIPTION

- Réservé aux membres de l'Ordre des avocats et du Pouvoir judiciaire.
- Renseignements et inscription: secretariat@odage.ch

Mercredi 27 mai 2020 de 13h à 14h

SÉANCE INTRODUCTIVE

Cette séance introductive est consacrée à une présentation générale des modes alternatifs de résolution des conflits et à la présentation des trois ateliers spécifiques, afin de permettre aux participants d'évaluer leur intérêt à participer à l'un ou l'autre de ces ateliers. Dans la mesure du temps disponible, il pourra être répondu aux questions des participants.

Aucune inscription particulière n'est requise pour cette séance introductive, chacun devant rejoindre la visioconférence par le lien suivant :

<https://zoom.us/j/92004418475>

Atelier 1 · Mercredi 3 juin 2020 de 15h à 18h

SENSIBILISATION À LA MÉDIATION

Si l'on entend beaucoup parler de médiation, son cadre et sa pratique, de même que la différence avec la conciliation, ne sont pas toujours bien compris (pour en savoir plus, vous pouvez consulter [le bref document mis en ligne par la commission ADR](#)).

Cet atelier donnera aux avocats intéressés l'occasion de mieux comprendre les principes et la pratique de la médiation, le rôle qu'exercent les avocats dans le cadre de ce processus, y compris par quelques exercices pratiques.

(délai au 29 mai 2020 pour l'inscription, par e-mail à secretariat@odage.ch)

Intervenant : Me Birgit Sambeth Glasner et Me Jeremy Lack.

Atelier 2 · Jeudi 18 juin 2020 de 17h à 19h

SENSIBILISATION AU DROIT COLLABORATIF

Le droit collaboratif est un mode alternatif de gestion et règlement des conflits, dans lequel avocats et clients travaillent ensemble, en équipe, à la recherche d'une solution acceptable pour les deux parties, tenant compte des buts et priorités de chacun. Les avocats s'interdisent de représenter leurs clients en justice si les négociations amiables échouent (pour en savoir plus, vous pouvez consulter [le bref document mis en ligne par la commission ADR](#)).

Ce mode de résolution des conflits, ayant son origine aux Etats-Unis, se développe en Suisse romande et cet atelier sera l'occasion de se familiariser avec ce système.

(délai au 12 juin 2020 pour l'inscription, par e-mail à secretariat@odage.ch)

Intervenants : Me Christophe Imhoos et Me Alexia Raetzo.

Atelier 3 · Mercredi 24 juin 2020 de 13h à 15h

SENSIBILISATION À L'ARBITRAGE

L'arbitrage est bien connu des praticiens comme alternative au contentieux judiciaire, du moins dans son principe (pour en savoir plus, vous pouvez consulter [le bref document mis en ligne par la commission ADR](#)).

Cet atelier sera l'occasion pour ceux qui n'ont pas d'expérience particulière de se familiariser avec l'arbitrage dans une perspective très pratique. Seront présentés les principes de l'arbitrage international et interne, son cadre juridique et ses bonnes pratiques, ainsi que les possibilités limitées de recours au Tribunal fédéral.

(délai au 19 juin 2020 pour l'inscription, par e-mail à secretariat@odage.ch)

Intervenants : Me Sébastien Besson, Me Catherine Kunz et Me Laurent Hirsch.

